

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021
COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 30 septembre 2021, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire.
Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

Informations :

Accord-cadre à bons de commande - Entretien d'espaces verts : ESAT Les Genêts d'Or. Montant maximum annuel : 55 000 €

Travaux de désamiantage et réfection de sols école du Lac. Total : 43 617,28 €

Travaux d'aménagement du 2^{ème} étage bâtiment B Espace Louis Coz. Total : 289 110,62 €

Accord-cadre à bons de commande – Entretien de bâtiments communaux : Armor Nettoyage. Montant maximum annuel : 105 000 €

Demande de subvention Etat pour mise en place signal sonore PPMS à l'école Diwan. Montant des travaux : 7 223,87 €

1. Prise de compétence « création et gestion de Maisons de services au public » par la communauté de communes du Pays des Abers

Le conseil communautaire a approuvé la prise de compétence « Maisons de services au public » par la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2022. La labellisation dans le cadre du dispositif national « France service » est prévue le 1^{er} avril 2022. Deux agents seront recrutés par la communauté de communes, qui percevra une subvention annuelle de l'Etat. Les habitants du territoire du Pays des Abers pourront ainsi bénéficier d'un accueil de proximité en alternance dans 2 lieux, à Plabennec et à Lannilis, pour leurs démarches auprès de différents organismes et administrations. A Plabennec, cet accueil sera situé à l'espace Louis Coz dans un espace spécialement aménagé. Approbation à la majorité (1 contre).

2. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée YP n°303 rue Joseph Bleunven

L'association « Légendes de trains » a sollicité l'acquisition d'un terrain communal de 2000 m², rue Joseph Bleunven, afin d'y construire un bâtiment de 400 m² pour la création d'un musée. Approbation de cette cession à la majorité (1 contre et 5 abstentions) au prix estimé par le service des Domaines, soit 26 000 €.

3. Acquisition de parcelles lieux-dits Kernoas et Kerstrat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition par la commune aux consorts Lagadec de parcelles agricoles d'une superficie totale de 12 ha 92 a et 8 ca au prix de 112 208 €, lieux-dits Kernoas et Kerstrat, pour constituer des réserves foncières.

4. Déclassement et cession d'anciennes toilettes publiques rue Roz ar Vern

Déclassement du domaine public d'anciennes toilettes désaffectées d'une surface d'environ 8 m² et cession au prix de 250 € à Mme Coz, gérante de l'institut de beauté « L'instant des fées ». Unanimité.

5. Dénomination de voies

Attribution de noms de voies à certaines adresses en prévision du déploiement de la fibre optique et pour faciliter le travail des services postaux et l'intervention des services de sécurité et de secours : allée des châtaigniers, chemin du menhir, impasse de Kavel, venelle Saint Thénéan, impasse de Menez Ar Milinou et résidence Lucien Cessou. Unanimité.

6. Convention de financement avec la Région Académique pour l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Subventions obtenues de l'Etat pour l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques à l'école du Lac (12 632,40 €) et à l'école Sainte-Anne (9 741,80 €). Unanimité pour signer la convention.

7. Décision budgétaire modificative n° 1

Crédits complémentaires d'investissement (31 088 €) pour l'acquisition de matériel informatique pour l'école du Lac, les travaux de réfection de la piste d'athlétisme au complexe sportif et le remplacement de structures de jeux à la maison de l'enfance, financés par des subventions de l'Etat et de la CAF. Unanimité.

8. Fixation du taux d'exonération de la taxe foncière des constructions nouvelles

Unanimité pour fixer, pour l'ensemble des immeubles d'habitation, à 40 % de la base imposable l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, reconstructions, additions de constructions et conversions de bâtiments ruraux en logements.

9. Marché Système de vidéoprotection : fixation de pénalités de retard

Suite à des difficultés techniques, l'entreprise Bouygues Energie et Services n'avait pas été en mesure de terminer l'installation d'un système de vidéoprotection pour la commune dans les délais impartis. Une pénalité de retard forfaitaire de 10 000 € sera appliquée. Unanimité (5 abstentions).

10. Tarif de cession de bois coupé

Cession de bois d'élagage d'arbres sur le domaine communal par les services techniques aux agents communaux par tirage au sort à un prix de 12,50 €/m² compte tenu de sa faible quantité et de l'hétérogénéité des espèces et dimensions. Unanimité.

11. Mandat spécial pour déplacement au Congrès des Maires

Mandat spécial pour le congrès des Maires à Paris du 16 au 18 novembre 2021 et prise en charge des frais de déplacement pour le Maire et 2 adjointes. Unanimité.

12. Ouverture de l'accès aux archives municipales et adoption du règlement de consultation

Suite au récolement des archives municipales par une société spécialisée, adoption d'un règlement de consultation par le public. Unanimité.

13. Prêt d'honneur

Attribution d'un prêt d'honneur de 800 € à une étudiante ayant sa résidence familiale sur la commune. Unanimité.

14. Subventions complémentaires pour associations

Attribution de subventions aux associations Vis ta mine et UNC. Unanimité.